

Règlement du 72^{ème} CONCOURS DE BETAIL GRAS de PÂQUES de ROMENAY

Le Concours de Bétail Gras de Pâques aura lieu à **ROMENAY** le **SAMEDI 2 AVRIL 2022** de 3H00 à 17H00 - Place du Monument.

Le concours est ouvert à tous les éleveurs du département et des départements limitrophes.

Seuls les bovins de boucherie de qualité et de race charolaise sont admis après acquittement d'une inscription de 30 € par animal.

Les animaux devront être engagés avant le Samedi 12 MARS 2022.

Joindre impérativement à l'inscription les photocopies des passeports, en cours de validité, le classement par catégorie se fait d'après les dates de naissance.

Les chèques à l'ordre du Comité de la Foire de Pâques –sont à adresser à Mr FAVRE Noël 776 , route des Frettières - 71470 ROMENAY en même temps que les inscriptions.

OBLIGATIONS DES ELEVEURS

les animaux doivent être la propriété de l'exposant depuis au moins 2 mois.

Les animaux ayant reçu un Prix d'Honneur dans un autre concours seront exclus du jugement.

Les animaux seront attachés par un licol L'attache aux cornes est interdite. Ils seront présentés propres en bon état d'engraissement. avec de bons aplombs, en règle avec les conditions sanitaires en vigueur (Certificat sanitaire signé du vétérinaire traitant).

Il faut 3 animaux de la même catégorie pour participer aux prix d'ensembles.

Pour le bon déroulement du concours, arrivée souhaitée à partir de 3 H et avant 5 Heures.

Les animaux doivent être en place à 6H00 dernier délai.

Aucune place ne sera réservée, les animaux seront placés selon l'ordre d'arrivée et par catégories distinctes. Les stalles seront paillées par le comité organisateur.

Le numéro de travail figurera sur les plaques des bovins primés.

Le taggare est interdit. Tous les animaux vendus seront annoncés au secrétariat.

Distribution des prix prévue à 15 Heures en face du chapiteau (1200 Euros de prix).

Les éleveurs devront obligatoirement être présents ou se faire représenter lors de l'annonce du palmarès pour recevoir leur(s) prix (une plaque dessous de plat offerte à chaque éleveur).

Un repas faux-filet frites sera prévu, tickets vendus sur place à partir de 11 H 30 (en fonction des conditions sanitaires en vigueur).

JURY

Les Membres du JURY et leur président sont nommés par le Comité de la Foire.

Un groupe sera désigné pour les mâles, deux autres pour les femelles.

Chaque groupe sera formé d'au moins 3 membres.

Opération du Jury de 6H30 à 9H30.

REGLEMENT DU CONCOURS

le comité de la foire décline toute responsabilité concernant les accidents de personnes ou d'animaux. En conséquence, chaque exposant devra s'assurer contre les accidents que pourraient causer ses animaux dont il est entièrement responsable.

Le Comité de la Foire, organisateur du concours, pourra apporter au règlement toute modification qu'il jugera nécessaire.

Tout litige concernant l'application du présent règlement sera résolu par le Comité de la Foire Concours.

Pour le Comité du Concours. Le Président, Noël Favre.